

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Adour aval

Commission Locale de l'Eau du 25 avril 2016  
Relevé de conclusions

### Rappel de l'ordre du jour :

- Modification de la composition de la CLE et du Bureau
- Retour sur les travaux des 4 commissions thématiques
- Calendrier état des lieux du SAGE
- Discussion et validation du lancement des études complémentaires

### Pièces jointes :

Diaporama projeté en séance

### Liste de présence :

cf. liste d'émergence jointe

## Introduction

Monsieur Lahoun, Président de la CLE, introduit la réunion. Il informe les participants des réunions de travail du comité technique, des quatre commissions thématiques et du Bureau qui ont eu lieu depuis la réunion d'installation de la CLE du mois d'octobre. Les objectifs principaux de la réunion du jour sont de faire un retour à la CLE des travaux des commissions thématiques et de discuter et de valider le principe du lancement des études complémentaires qui pourraient être utiles à l'élaboration du SAGE.

### ✓ Modification de la composition de la CLE et du Bureau

Monsieur Lahoun informe les membres de la CLE de deux modifications dans sa composition :

- Suite aux élections régionales, Mathieu Bergé a été désigné pour représenter la Région ALPC au sein de la CLE (Sylvie Salabert siégeait précédemment).
- La communauté de communes du Seignanx souhaite modifier sa représentante au sein de la CLE, et propose que Marie-Ange Delavenne remplace Isabelle Cazalis initialement désignée.

Un arrêté de modification de la composition de la CLE sera prochainement signé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, responsable du suivi de l'élaboration de ce SAGE.

Mesdames Salabert et Cazalis étaient également membres du Bureau de la CLE. Il convient donc de valider une nouvelle composition de ce Bureau.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE qui prévoient que lorsqu'un membre du Bureau cesse de siéger à la CLE, le collège concerné procède à la désignation de son successeur, et avec la confirmation que Monsieur Bergé et Madame Delavenne, nouvellement désignés à la CLE, sont candidats pour faire partie du Bureau, dans la continuité de leurs prédécesseurs, il est proposé que les deux nouveaux membres fassent partie du Bureau pour remplacer leurs prédécesseurs.

→ Cette proposition est validée à l'unanimité par le collège concerné.

### ✓ Retour sur les travaux des commissions thématiques

Marie Bareille rappelle que l'objectif des commissions thématiques était de présenter dans les grandes lignes les éléments d'informations déjà réunis et les enjeux pressentis sur le territoire Adour aval, par grandes thématiques, de les soumettre à la concertation, à la discussion, et de pouvoir les compléter et les corriger si nécessaire. Il s'agissait donc d'une première étape de travail vers la formalisation de l'état des lieux du SAGE Adour aval dans le courant de l'année 2016. Elle présente ensuite de manière synthétique les discussions qui sont ressorties de chaque commission.

#### Synthèse des discussions de la CLE :

Commission QUALITE DE L'EAU :

Il est demandé quels doutes subsistent concernant la qualité de l'eau de l'estuaire de l'Adour, compte tenu des nombreuses données qui existent. Marie Bareille indique que

notamment l'ancienneté de certaines études peut soulever des interrogations, ainsi que la mise en évidence de manques de connaissances sur certains paramètres ou compartiments de l'environnement.

Il est indiqué que les profils de plages actualisés pour la commune d'Anglet sont désormais disponibles.

#### Commission MILIEUX NATURELS :

Il est précisé qu'il existe une définition réglementaire des zones humides, qui doit servir de référence pour les travaux du SAGE.

Concernant l'enjeu de la gestion des digues de l'Adour, qui sera un enjeu fort du territoire, les services de l'Etat indiquent que l'outil approprié pour traiter de cet enjeu est la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) qui sera associée au territoire à risque d'inondation (TRI) côtier basque (notamment pour sa partie fluviale). Ce nouvel outil est issu d'une directive européenne. 3 TRI existent sur le bassin de l'Adour (Côtier basque, Dax et Pau).

Concernant l'enjeu des espèces invasives, en particulier de la jussie, plusieurs acteurs insistent sur la nécessité de travailler de manière collective et cohérente sur le sujet. De plus, il semblerait intéressant d'identifier un « chef de file » sur le sujet, compte tenu de la multiplicité des réunions, actions, ou communications faites sur ce thème. Des retours d'expérience sont ensuite évoqués, présentant des résultats plus ou moins encourageants. Il ressort qu'une gestion efficace est possible sur certains secteurs peu envahis ou encore isolés (certains cas évoqués en Pyrénées-Atlantiques par exemple, par le Département 64 ou la MIFEN). A l'inverse, sur des secteurs très envahis, l'éradication de la population semble impossible et la gestion pratiquée permet uniquement de contenir l'invasion de la plante. La sensibilisation des particuliers sera également un point important à prévoir. Les coûts importants de la gestion de cette espèce sont également rappelés (une seule entreprise en France arrache manuellement la jussie).

#### Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE :

Marie Bareille indique que suite à la commission, les services de l'Etat ont pris attache auprès de l'Institution Adour au sujet de la SLGRI. Ils organiseront au mois de septembre une réunion de concertation entre tous les acteurs concernés par le TRI côtier basque et sa SLGRI.

L'idée d'une étude hydraulique sur l'Adour maritime pour comprendre les phénomènes de crues de l'Adour et de ses affluents est évoquée. Elle permettrait in fine d'adapter la gestion des digues, l'idée d'harmoniser la gestion des digues entre les deux rives de l'Adour étant mise en avant. Les services de l'Etat rappellent que des travaux de modélisation hydraulique ont déjà été menés sur ce secteur, dans le cadre de l'élaboration des PPRi, mais cette étude ne porterait a priori que sur la rive gauche. Le service de prévision des crues (SPC) développerait également des modèles sur ce secteur de l'Adour maritime. Ces éléments pourraient être réutilisés si besoin. Dans tous les cas, si une étude doit être menée, un objectif précis doit être préalablement défini et poursuivi.

Les travaux menés dans les années 90 par l'Institution Adour sont évoqués ; ils avaient notamment permis la restauration d'ouvrages et la création de déversoirs qui fonctionnent toujours bien à ce jour.

Ces travaux et questionnements seront principalement menés dans le cadre de la SLGRI. Marie Bareille tient tout de même à rappeler le lien étroit qui doit exister avec le SAGE, pour lequel la gestion des digues restera un sujet majeur en lien avec de nombreux autres enjeux : continuité écologique, préservation de milieux humides, maintien d'activités économiques, gestion des barthes, etc.

Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Il est demandé que l'étude Adour 2050 fasse l'objet d'une présentation en réunion de CLE.

#### ✓ Calendrier pour l'état des lieux du SAGE

Un document d'état des lieux provisoire sera proposé et soumis à la concertation dans les prochaines semaines. Il sera travaillé en comité technique, en Bureau et en CLE, qui sera, à termes, l'instance de validation de ce document. Les commissions thématiques pourront dans l'intervalle être à nouveau réunies pour travailler cet état des lieux plus dans le détail sur la base du document proposé.

Un calendrier de travail prévisionnel et indicatif est proposé (cf. diaporama) et n'amène pas de remarques de la CLE.

Il est rappelé que l'état des lieux est un travail qui ne pourra pas être totalement exhaustif, qu'il conviendra de valider une photo du territoire à un instant T, et que des ajustements pourront être effectués par la suite (mises à jour, intégration des résultats des études, etc.).

#### ✓ Etudes complémentaires

Les cahiers des charges des deux études ont été partagés à l'ensemble des membres de la CLE avant la réunion. Ils sont globalement prêts même s'ils peuvent encore connaître quelques ajustements et précisions.

#### Inventaire des zones humides du territoire du SAGE

Les zones humides cibles de l'étude et l'objectif d'inventaire (cartographie et caractérisation) sont bien précisés. La cartographie consiste en une localisation des zones humides réelles, dont les contours peuvent être définis de manière approximative, comme la réglementation le prévoit dans le cadre d'une utilisation de la connaissance dans des projets globaux tels que des SAGE. Ceci est différent de la délimitation d'une zone humide pour une application de la police de l'eau, qui consiste à définir de manière précise et à une échelle fine les contours de la zone humide à l'aide de nombreux relevés de terrain. L'échelle d'exploitation des données ciblée pour cette étude est le 1/10 000<sup>ème</sup>. Ceci représente une échelle pertinente et déjà ambitieuse au regard des objectifs de connaissance souhaités pour le SAGE, qui n'a cependant pas forcément légitimité à aller au-delà.

Les données sur les zones humides acquises dans le cadre de l'état des lieux du SAGE seront disponibles pour les porteurs de projets (projets d'aménagement, documents

d'urbanisme, etc.) qui pourront les réutiliser mais devront cependant les préciser jusqu'à une échelle appropriée à leurs besoins (échelle cadastrale par exemple pour les documents d'urbanisme).

Il est rappelé que seules les cartographies associées à des dispositions du PAGD ou des règles du règlement du SAGE seront opposables après approbation du SAGE. Ces dispositions seront le résultat des travaux et de la concertation menés en CLE. Les données de l'état des lieux du SAGE seront tout de même disponibles et revalorisables.

Des précisions dans le vocabulaire du CCTP vont devoir encore être apportées (définition du SANDRE, etc.). De plus, il semble prudent d'envisager une « première caractérisation » des zones humides réelles identifiées, une caractérisation complète étant un travail long et fastidieux. Parmi les données déjà existantes à récupérer et à revaloriser pour cette étude, il sera important de faire un tri pour ne retenir que les informations fiables.

La concertation évoquée dans le CCTP semble incontournable, et ce même avant les investigations de terrain qui seront prévues, auprès des propriétaires concernés. La concertation sur la cartographie produite sera aussi indispensable. Tout cela permettra une meilleure appropriation de l'information par les acteurs locaux et de terrain, et de limiter les remises en question de la cartographie en fin d'étude.

Bien que les zones humides disparues mais pouvant être restaurées ne sont pas la cible de la présente étude, il est tout de même évoqué dans le CCTP la possibilité de les cartographier si le bureau d'étude en identifie lors de ses investigations de terrain.

#### Analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval

L'enjeu économique de la pêche devra être pris en compte dans le cadre de cette étude, et ajouté en annexe du CCTP. Le diagnostic de la filière pêche a été actualisé récemment pour le territoire.

Il semble important de préciser dans le titre de l'étude qu'elle portera sur « les enjeux et usages liés à l'eau » afin de cibler l'analyse socio-économique sur ces sujets et ne pas perdre en pertinence dans un portrait de territoire plus global.

#### Financement des études

Monsieur Lahoun précise qu'une enveloppe globale maximale est prévue pour les deux études, sur laquelle l'Agence de l'Eau et la région ALPC pourront abonder à hauteur de 80%.

Il indique que, à l'image du partenariat qui existe entre l'Institution Adour et les 9 EPCI concernés par le territoire du SAGE Adour aval, ceux-ci vont être sollicités prochainement pour connaître leur souhait de participation financière à ces deux études complémentaires.

➔ Après discussion et en tenant compte des remarques émises en séance, l'ensemble des membres de la CLE valide le principe de lancement des deux études.

#### ✓ Conclusion

Monsieur Lahoun rappelle le calendrier des prochaines semaines et mois à venir pour le travail sur l'état des lieux du SAGE. Il remercie l'ensemble des participants et lève la séance.




## Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour aval

**Commission Locale de l'Eau – lundi 25 avril 2016**

---

- . *Modification de la composition de la CLE et du Bureau*
- . *Retour sur les travaux des commissions thématiques*
- . *Calendrier pour l'état des lieux du SAGE*
- . *Etudes complémentaires*

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission) le 25 avril 2016

www.sage-adouraval.fr

## Modification de la composition de la CLE et du Bureau

**2 changements de désignation au sein de la CLE :**

Mathieu BERGE pour la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente  
Marie-Ange DELAVENNE pour la CC du Seignanx

→ AP de modification de la composition de la CLE à venir

**Composition du Bureau à ajuster → proposition :**

Yves LAHOUN, Institution Adour, président de la CLE, président de la commission « milieux naturels »  
Valérie DEQUEKER, ACBA, vice-présidente de la CLE, présidente de la commission « qualité de l'eau »  
Francis BETBEDER, CC MACS, vice-président de la CLE, président de la commission « fonctionnement du fleuve »  
Lucien BETBEDER, Conseil des Elus du Pays Basque, président de la commission « aménagement du territoire »  
**Mathieu BERGE, Région ALPC**  
**Marie-Ange DELAVENNE, CC du Seignanx**  
Raymond POUYANNE, syndicat des berges de l'Adour maritime et affluents

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques  
SEPANSO Landes  
Association des pêcheurs professionnels en eau douce  
Association EHLG

Agence de l'Eau Adour Garonne  
DREAL Aquitaine  
DDTM 64  
DDTM 40

→ Validation du collège 1 de la CLE

 Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

## Commissions thématiques

Commission QUALITE DE L'EAU 17 décembre 2015

Commission MILIEUX NATURELS 17 décembre 2015

Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE 1<sup>er</sup> février 2016

Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 1<sup>er</sup> février 2016

### Objectifs des réunions :

- présenter et discuter les éléments de connaissance déjà disponibles par thématique
- présenter et discuter les enjeux pressentis
- compléter, corriger tous ces éléments

→ Tout cela en vue de la formalisation de l'état des lieux du SAGE par la CLE en 2016



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

## Commission QUALITE DE L'EAU

Commission QUALITE DE L'EAU 17 décembre 2015 → 31 participants

*Qualité DCE, bactériologie / qualité eaux de baignade, synthèse d'études ayant été réalisées sur l'Adour, assainissement collectif et non collectif, AEP, industrie et eau, agriculture et eau, déchets flottants, eaux souterraines.*

**Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins**

*Surfrider fondation, UPPA, CPIE, IFREMER, autres SIAEP, chambres des métiers, Institut des milieux aquatiques, autres associations, etc*

### Points ressortant des débats :

- Beaucoup de discussions et questions sur des points très précis et techniques → ceci témoigne de l'implication et la connaissance des acteurs du territoire
- De nombreux travaux ou études à considérer → un grand nombre a déjà été utilisé et synthétisé, d'autres doivent encore être considérés pour l'état des lieux du SAGE
- Beaucoup de questions et de doutes soulevés sur la qualité de l'eau de l'Adour → de nombreuses connaissances sont disponibles, mais des manques de connaissances sont aussi soulignés ; l'ensemble de l'information ne permet pas de « lever » tous les doutes
- Des discussions sur l'assainissement en lien avec l'enjeu de la qualité des eaux de baignade
- Des discussions constructives et des acteurs conscients et impliqués sur l'ensemble des autres sujets : eau potable, activités économiques et impacts potentiels sur l'eau, déchets flottants...

### Etudes complémentaires :

Présentation de l'étude « analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval » → accueil favorable



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

## Commission MILIEUX NATURELS

**Commission MILIEUX NATURELS 17 décembre 2015 → 20 participants**

*Inventaires et zonages (ZNIEFF, N2000...), gestion des cours d'eau, gestion des zones humides et des barthes, connaissances des zones humides, continuité écologique, présentation du PLAGEPOMI, biodiversité, espèces invasives.*

**Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins**

*CEN Aquitaine, CPIE, fédé de pêche 40, fédé de chasse 64, marins pêcheurs, autres APN, MIFEN-EC, IMA, IFREMER, ONEMA, etc.*

### Points ressortant des débats :

- Question sur la gestion des digues de l'Adour → ce sera un enjeu fort du SAGE
- Mise en évidence de l'importance du maintien d'une activité de pâturage adaptée dans les barthes : enjeu économique et écologique
- Problématique majeure avec les espèces invasives, en particulier la jussie → retours d'expériences très divers concernant sa gestion... Un enjeu majeur sera de préserver les secteurs non encore envahis.
- Zones humides : importance de préciser le vocabulaire employé, pour partager les idées entre acteurs qui ont des définitions différentes des « zones humides »

### Etudes complémentaires :

Présentation de l'étude « analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval » → accueil favorable

Présentation de l'étude « inventaire des zones humides du SAGE Adour aval » → accueil favorable

viser l'échelle de travail la plus précise possible

prudence à avoir compte tenu de la rapidité d'évolution de ces milieux : mises à jour régulières des connaissances



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

**Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE 1<sup>er</sup> février 2016 → 30 participants**

*Outils de la directive inondation, PPRI, cartographie de l'aléa, liens entre le SAGE et les TRI ou PPRI, gestion des digues, fonctionnement des barthes et gestion des ouvrages, gestion des niveaux d'eau, gestion hydrosédimentaire en secteur portuaire.*

**Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins**

*ASA, acteurs des TRI, CPIE, etc.*

### Points ressortant des débats :

- De nombreuses questions exprimées sur le TRI côtier basque (méthodologie, cartographies produites, périmètre de la SLGRI, etc.) → attente forte d'une réunion de concertation entre les acteurs concernés par le périmètre de la SLGRI
- Question/attente de certains acteurs locaux sur une étude hydraulique du bec des Gaves à l'embouchure de l'Adour (modélisation des phénomènes de crues de l'Adour maritime et affluents principaux)
- Compétence GEMAPI + nouvelle réglementation sur le classement des digues = nouveau paysage à venir sur la gestion des digues de l'Adour
- Mise en évidence des difficultés d'intervention pour les ASA, à la fois financières et réglementaires
- Acteurs locaux volontaires pour engager des discussions sur la question de la gestion des ouvrages et des niveaux d'eau dans les barthes
- Questionnement sur la corrélation entre les aménagements du Port de Bayonne et la modification du fonctionnement du fleuve en amont (incision du lit, vitesse des courants...) → peu de bibliographie sur le sujet...

### Etudes complémentaires :

Présentation de l'étude « analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval » → accueil favorable



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 1<sup>er</sup> février 2016 → 27 participants**

*Documents d'urbanisme du territoire, liens avec le SAGE, prise en compte de l'eau dans les SCOT (assainissement et eau potable, inondations, cours d'eau et ZH), connaissance sur les zones humides, sur les inondations, éléments de prospective (démographie, changement climatique, présentation de l'étude Adour 2050).*

**Invités : membres de la CLE inscrits + autres partenaires selon les besoins**

*Tous les SCOT, CDT, etc.*

### Points ressortant des débats :

- Mise en évidence de l'importance de maintenir des habitats isolés sur certains territoires (ce qui peut sembler en contradiction avec la loi ALUR notamment)
- Eaux pluviales : enjeu important sur le suivi à long terme des aménagements préconisés par les SCOT (maintien et entretien)
- Mise en évidence de l'importance de travailler sur la thématique des zones humides avec les acteurs de l'aménagement et de l'ambition à avoir pour leur préservation
- Difficulté de s'approprier des éléments de prospective chiffrés sur le changement climatique notamment

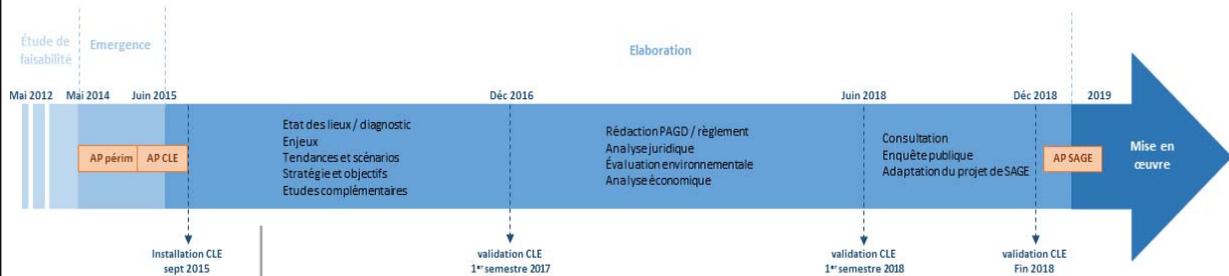
### Etudes complémentaires :

Présentation de l'étude « inventaire des zones humides du SAGE Adour aval » → accueil favorable



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

## Calendrier de travail pour l'état des lieux du SAGE



- Mai 2016 : diffusion d'un document provisoire d'état des lieux/diagnostic au COTECH
- Juin 2016 : travail en COTECH
- Juin / Juillet 2016 : mise à disposition pour la CLE et les commissions
- Septembre 2016 : réunions des commissions thématiques
- Fin sept / début oct : réunion de Bureau puis de CLE

↓  
**Objectif :** validation du document à ce stade ; des ajustements seront réalisés ultérieurement (intégration des résultats d'études notamment) et feront l'objet de validations ultérieures



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

## Etudes complémentaires

### *Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval*

### *Analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval*



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Etudes complémentaires

### *Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval*

#### De l'intérêt de travailler sur les zones humides...

Les zones humides sont des **milieux singuliers**, caractérisés par la présence d'eau de manière permanente ou temporaire, et qui accueillent une faune et une flore caractéristiques.

Ce sont des **milieux particulièrement fragiles**, qui se font donc de plus en plus rares et menacés. 50% des zones humides ont disparus depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Les zones humides sont des **zones utiles!**

#### → Elles remplissent des **fonctions spécifiques**

→ pour la **qualité de l'eau** : elles jouent le rôle de filtres naturels et sont efficaces pour l'épuration de l'eau

→ pour l'**hydrologie** : telles des éponges, elles accumulent l'eau en période humide et permettent d'atténuer les phénomènes de crues, à l'inverse elles restituent de l'eau lors de sécheresse et participent efficacement au soutien d'étiage des cours d'eau. Elles aident également à l'alimentation en eau des nappes souterraines, qui peuvent être utilisées pour l'alimentation en eau potable...

→ pour la **biodiversité** : elles sont le support d'une biodiversité exceptionnelle et souvent remarquable, tant pour la faune que pour la flore. Elles sont indispensables au cycle de vie de certaines espèces inféodées à ces milieux.

#### → Elles sont le support de **nombreux usages**

→ agriculture : culture, fauche, pâturage...

→ pêche, chasse

→ loisirs : paysages, randonnées, intérêt social...



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Etudes complémentaires

### Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval

#### De l'intérêt de travailler sur les zones humides dans le cadre du SAGE Adour aval...

La préservation des zones humides représente donc un enjeu fort à l'échelle d'un bassin versant compte tenu de tous les services qu'elles rendent.

La thématique des zones humides est souvent « délaissée », « orpheline » de maîtrise d'ouvrage dédiée ou de projets globaux.

→ **Le SAGE représente l'opportunité de travailler sur le sujet à une échelle globale pertinente.**

Le préalable nécessaire pour engager des réflexions pertinentes pour la préservation de ces milieux est leur connaissance.

La connaissance des zones humides sur le territoire Adour aval est partielle, bien développée sur certains secteurs (les barthes de l'Adour par exemple), et presque inexistante ailleurs.

→ **L'étude d'inventaire des zones humides permettrait d'améliorer cette connaissance.**



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Etudes complémentaires

### Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval

Les zones humides cibles → les zones humides réelles au sens de la réglementation (arrêté ministériel du 24 juin 2008)  
reconnaissance selon des critères de végétation (espèce ou habitat) ou de pédologie

Quel niveau de connaissance ? → inventaire = cartographier + caractériser ~~délimiter~~ (application police de l'eau)

Quelle échelle de travail ? → exploitation des données jusqu'au 1/10 000ème

Objectifs : améliorer la connaissance  
avoir une connaissance suffisamment solide pour prévoir les bonnes mesures dans le SAGE  
avoir une connaissance valorisable pour les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement

Contenu : Phase 1 : *inter-SAGE* → recueil et analyses de données existantes et mise en place d'une base de données pour le bassin de l'Adour  
**nécessité d'identifier au mieux les données déjà disponibles !**

Phase 2 : *SAGE Adour aval* → cartographie des zones humides probables (travaux d'analyses complémentaires)  
→ inventaire des zones humides réelles : cartographie + caractérisation, investigations de terrain

Phase 3 : *SAGE Adour aval, phase conditionnelle* → concertation locale

Phase 4 : *SAGE Adour aval, tranche conditionnelle* → proposition de priorisation des zones humides réelles



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Etudes complémentaires

### Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval

Quelle utilisation de la cartographie produite ?

la cartographie de l'état des lieux n'est pas opposable

les cartographies dans le PAGD ou le règlement pourront l'être. Elles seront le résultats des travaux et de la concertation menés en CLE  
la connaissance acquise ne vaudra pas « délimitation » de la ZH pour une application de la police de l'eau, qui doit être plus fine

Quelle implication pour les documents d'urbanisme ?

les SCOT devront être rendus compatibles avec les objectifs du SAGE dans un délai de 3 ans

les documents d'urbanisme plus locaux devront être compatibles avec les SCOT

les mesures de mise en compatibilité dans le SAGE seront le résultat des travaux et de la concertation menés en CLE

Quelle implication pour les projets d'aménagement ?

tout projet en zone humide est potentiellement soumis à la loi sur l'eau, qu'il existe ou pas ce type d'inventaire

l'existence de l'inventaire ne vient pas compliquer la réglementation prévue pour les projets d'aménagement



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Etudes complémentaires

### Analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval

#### De l'intérêt de mener une analyse socio-économique...

Le territoire du SAGE Adour aval est le siège de nombreux usages ou activités aux enjeux économiques majeurs

Connaître le territoire d'un point de vue « environnemental » ne sera pas suffisant ; il sera nécessaire de connaître la dimension économique et le poids de chaque usage et activité pour comprendre réellement les enjeux de l'eau en présence et pour prévoir des mesures pertinentes, utiles et soutenables dans le SAGE.



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Etudes complémentaires

### Analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval

**Objectifs :** contribuer à l'élaboration du SAGE Adour aval ; apport d'éléments de réflexion complémentaires ; aide à la décision pour la CLE enrichir les débats sur l'eau de manière générale  
servir si besoin les autres politiques publiques de l'eau et de l'aménagement du territoire

**Contenu :** Phase 1 → caractérisation économique du territoire Adour aval, éléments de perspectives et analyse du financement de l'eau  
= *complément économique et financier à l'état des lieux environnemental du SAGE ; mieux comprendre les enjeux*

Phase 2 → analyse des scénarii du SAGE et aide à la décision pour le choix de la stratégie  
= *coût, efficacité, bénéfice des mesures envisagées, capacité financière du territoire ; aide au choix des mesures du SAGE*

Phase 3 → mise au point économique du scénario retenu pour le SAGE  
= *chiffrer les mesures, évaluer leurs gains économiques, prévoir si besoin des adaptations économiques*

→ **nécessité d'identifier les sujets prioritaires, les enjeux cibles de l'étude, pour éviter de se disperser !!!**



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Etudes complémentaires

### Information sur le financement des études

Chaque étude bénéficiera a priori de **80% de co-financement** (Agence de l'Eau et Région)  
Les 20% restants sont à la charge du maître d'ouvrage « Institution Adour », **possibilités de partage avec les 9 EPCI**

→ Les EPCI vont être sollicités officiellement prochainement pour connaître leur souhait/possibilité de participation  
(Un ordre de grandeur des montants qui seront à leur charge sera précisé)



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : adouraval@institution-adour.fr - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

## Le SAGE Adour aval sur Internet

### Site Internet de l'Institution Adour

<http://www.sage-adouraval.fr>

### Site Internet Gest'Eau

<http://www.gesteau.eaufrance.fr>



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : [adouraval@institution-adour.fr](mailto:adouraval@institution-adour.fr) - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

Merci de votre attention

Coordonnées de l'animatrice :

**Marie Bareille**

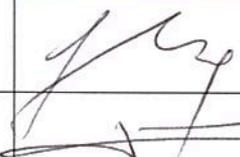
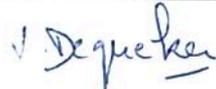
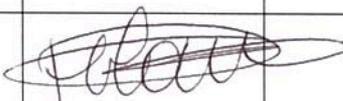
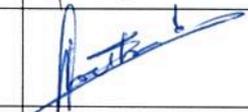
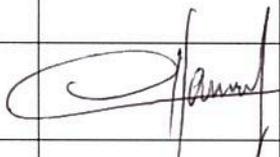
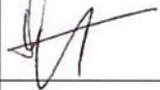
[adouraval@institution-adour.fr](mailto:adouraval@institution-adour.fr)

05.59.46.51.87

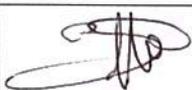
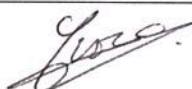


Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : [adouraval@institution-adour.fr](mailto:adouraval@institution-adour.fr) - [www.sage-adouraval.fr](http://www.sage-adouraval.fr)

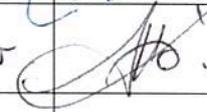
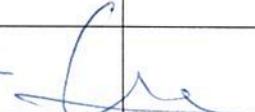
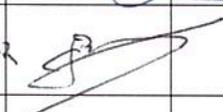
Réunion du lundi 25 avril 2016, 14h, Saint-Martin-de-Seignanx

Collège	Prénom	Nom	Structure	signature	pouvoir
1	Yves	LAHOUN	Institution Adour		
1	Denise	SAINT PE	Institution Adour		
1	Valérie	DEQUEKER	Agglomération Côte Basque-Adour		
1	Christian	BERTHOUX	Agglomération du Grand Dax	excusé	
1	Vincent	CARPENTIER	Communauté de communes Errobi		
1	Robert	LATAILLADE	Communauté de communes Nive Adour		
1	Anne-Marie	NADAUD	Communauté de communes du Pays de Hasparren	excusée	
1	Yves	PONS	Communauté de communes du Pays de Bidache		
1	Marie-Ange	DELAVERNE	Communauté de communes du Seignanx		
1	Francis	BETBEDER	Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud		
1	Thierry	GUILLOT	Communauté de communes du Pays d'Orthe		
1	Mathieu	BERGE	Conseil Régional d'Aquitaine		
1	Patrick	CHASSERIAUD	Département des Pyrénées Atlantiques		
1	Henri	BEDAT	Département des Landes	excusé	
1	Maïder	BEHOTEGUY	Syndicat du SCOT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes		
1	Francis	LAPEBIE	Syndicat intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour		
1	Jérôme	HARGUINDEGUY	Syndicat mixte URA		
1	Felix	NOBLIA	Syndicat d'assainissement Adour Ursuia		
1	Hervé	DARRIGADE	Syndicat mixte du bas Adour		

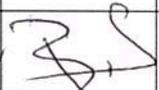
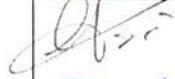
Réunion du lundi 25 avril 2016, 14h, Saint-Martin-de-Seignanx

1	Jean-Marc	LESPADE	Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes	excusé	
1	Raymond	POUYANNE	Syndicat intercommunal de protection des berges de l'Adour maritime et affluents		
1	Jean	DALLIES	SIVU Erreka Berriak	excusé	
1	Claude	PLINERT	SIAEP Tarnos - Boucau - Ondres - Saint Martin de Seignanx	excusé	
1	Jean-Pierre	LAGOURGUE	SIAEP Mendionde Bonloc		
1	Lucien	BETBEDER	Conseil des Elus du Pays Basque		
1	Jean-Michel	YVORA	Pays Adour Landes Océanes		

Réunion du lundi 25 avril 2016, 14h, Saint-Martin-de-Seignanx

Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
2	Chambre d'agriculture des Landes <i>cf feuille annexée → Nagali Dorez</i>				
2	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	Stéphane	Saujean		
2	Irrig'Adour				
2	Association EHLG				
2	Chambre de commerce et d'industrie Bayonne Pays Basque	Freddy	Francis Laporte excusé LAPORTA		
2	Association Port Bayonne Avenir				
2	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pyrénées Atlantiques		Olivier Briegnot excusé		
2	Fédération des chasseurs des Landes				
2	Association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versants côtiers				
2	Association des Amis du Littoral d'Anglet	Bernard	DULAN		
2	SEPANSO des Landes	Jean Pierre	SEMELIN		
2	Association Barthes Nature				
2	Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) - antenne de Bayonne				
2	Association syndicale autorisée de gestion des barthes de la rive droite de l'Adour	imad	Lukyanov		
2	Association syndicale autorisée de gestion des barthes de Sainte Marie de Gosse	Christian	BETBEDER		
2	Société nautique de Bayonne				
2	Office de tourisme d'Anglet	Katia	Puyou		

Réunion du lundi 25 avril 2016, 14h, Saint-Martin-de-Seignanx

Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
3	Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne	Elisabeth	JEAN	excusée	
3	Madame le Préfet des Landes ou son représentant				
3	Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques				
3	Direction départementale des territoires et de la mer des Landes	Bruno	GOILLADOISE		
3	Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques	Bruno	PALLAS		
3	DREAL Aquitaine / LPL	Jeanne	GOILLADOISE		
3	Agence régionale de la santé d'Aquitaine	Guillaume	DULIN		
3	Agence de l'eau Adour-Garonne	Alain	MABREL		
3	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	J. Elce JHFA	LASSABE HATONBT	